

LE FORUM INTERNATIONAL DE REALITES

Les relations Europe-Maghreb : bilan et perspectives

19, 20 avril 2000

LES ACCORDS DE COOPERATION EUROPE-MAGHREB : VISION MAGHREBINE D'UN BILAN

Radhi MEDDEB

1. LE MAGHREB	2
1.1 Les ressources	2
1.2 Croissance et intégration	3
1.3 Maghreb à cinq ou à trois ?	3
2. LES ACCORDS D'ASSOCIATION	4
2.1 Objectifs et motivations	4
2.2 Les moyens et les impacts	7
3. VERS UNE ZONE DE PROSPERITE ?	7
3.1 La mise en place	7
3.2 Emigration et convergence	7
3.3 Assistance financière de l'UE et IDE	8
4. L'OUVERTURE EUROPEENNE SUR L'EST : EVICTION OU APPROFONDISSEMENT ?	10

**LES ACCORDS DE COOPERATION EUROPE-MAGHREB : VISION
MAGHREBINE D'UN BILAN**

Radhi MEDDEB
17 avril 2000

Introduction

1. Cette communication a été programmée dans le cadre des travaux du présent forum dans l'objectif d'établir un « bilan des accords de coopération euro-maghrébins » vu du « sud ». De prime abord, je voudrais préciser que j'aurai ni la prétention de l'exhaustivité ni celle de la conformité scientifique en matière d'établissement d'un « bilan » des relations euro-maghrébines. La présente contribution sera donc très modeste dans le sens où elle tentera d'apporter un éclairage sur l'évolution récente des relations euro-maghrébines et des éléments de réponse aux questions suivantes :

Le processus en cours pourrait-il conduire, comme l'ambitionnent les deux parties à l'établissement d'un vaste espace euro-méditerranéen de paix et de stabilité ?

Peut-on aujourd'hui presque cinq ans après Barcelone, mettre à l'actif de cet ambitieux projet des progrès tangibles, qui à défaut d'en garantir le succès, pourraient rendre moins hypothétique la réalisation d'un partenariat qui se veut global ?

2. L'établissement d'un bilan suppose la confrontation de deux catégories de paramètres selon une approche d'évaluation : d'une part des réalisations et des résultats et d'autre part des objectifs et des attentes. Dans le cadre de l'évaluation des relations euro-maghrébines, mon analyse « maghrébine » se limitera à une présentation des principaux accords de coopération avant de s'interroger sur les réalisations et sur les résultats atteints. Au préalable, et comme il s'agit d'une « vision maghrébine », je commencerai par présenter le Maghreb, je parlerai ensuite des accords d'association et enfin des perspectives d'établissement d'une zone de prospérité partagée dans un contexte d'ouverture de l'Europe sur l'Est.

1. LE MAGHREB

3. Le Maghreb a une signification différente dans l'espace et dans le temps. En effet, sa consistance est différente selon que l'on se place du côté de la rive Nord ou de la rive Sud de la Méditerranée et sa définition a évolué dans le temps à travers des tentatives de rapprochement ou d'exclusion des pays de l'Afrique du Nord dans des expériences d'intégration régionale.

1.1 LES RESSOURCES

4. L'histoire contemporaine du Maghreb est jalonnée par des tentatives, des projets et des expériences d'intégration et de rapprochement. La dernière en date de ces tentatives est l'Union du Maghreb Arabe constituée à Marrakech le 17 février 1989 et qui regroupe pour la première fois les cinq pays du Maghreb autour d'un projet d'intégration régionale.

La superficie totale de l'UMA est de 5.8 millions km² représentant 4,3 % de la superficie mondiale et dépassant de près de 80 % la superficie de l'Union européenne.

Durant les quarante dernières années, la population des pays de l'UMA a augmenté à un taux d'accroissement moyen de 3,2 % par an passant de moins de 30 millions en 1960 à 62 millions en 1989 et à près de 80 millions aujourd'hui. Les prévisions des Nations Unies, évaluent la population des pays de l'UMA autour de 150 millions d'habitants à l'horizon 2050.

Si le poids démographique de l'UMA dans le monde est en augmentation, son poids économique est en régression : l'UMA a perdu la moitié de son poids économique dans le monde entre 1980 et 1995.

1.2 CROISSANCE ET INTEGRATION

5. Une amélioration générale des niveaux des revenus dans les différents pays de l'UMA a été constatée durant les 35 ans de la période 1960-1994 : le PNB par tête a augmenté en moyenne annuelle de 1,4 %. Cette croissance a été certes observée dans les différents pays de l'UMA mais à des degrés divers : la Tunisie et le Maroc ont réalisé les meilleures performances (taux de croissance respectifs de 2,9 % et de 2,0 % par an) ; le rythme d'amélioration des revenus a été plus lent en Algérie et en Mauritanie. Depuis 1990, la croissance du PIB par habitant stagne en Mauritanie et au Maroc, elle régresse en Algérie et en Libye et elle ne s'améliore de façon significative qu'en Tunisie.

6. Le poids de l'UMA dans le commerce mondial est en régression. Ses exportations qui représentaient 1,97 % des exportations mondiales en 1980, n'en représentent plus que 0,66 % en 1997. En termes d'importations, le poids de l'UMA est passé respectivement de 1,22 % à 0,56 %. Cette baisse était tendancielle et régulière.

7. Si l'intégration économique maghrébine mesurée par le poids du commerce intra-maghrébin demeure très faible (3,5 % du commerce extérieur de la région), l'intégration de l'UMA dans l'espace européen est par contre importante : 74 % des exportations de l'UMA sont destinées vers l'Union européenne et 63 % des ses importations en proviennent. Cela s'explique essentiellement par les relations historiques privilégiées et les différents accords de coopération passés entre l'Union européenne et les pays du Maghreb.

1.3 MAGHREB A CINQ OU A TROIS ?

8. Le traité de Rome de 1957 ne fait aucune référence au Maghreb ni en tant que région, ni en ce qui concerne les pays qui le composent. L'unique référence se trouve dans une déclaration d'intention qui annonçait la disponibilité de la communauté à conclure avec les pays indépendants de la zone franc des conventions d'association économique « dans le souci de maintenir et d'intensifier les courants traditionnels d'échanges et de contribuer au développement économique de ces pays ». Cette déclaration ne visait alors, s'agissant du Maghreb, que le Maroc et la Tunisie, l'Algérie n'étant pas encore indépendante. Par ailleurs, un protocole annexé au Traité autorisait la France à maintenir avec la Tunisie et le Maroc un régime d'échanges préférentiels en dérogation aux règles de l'Union douanière.

9. En règle générale l'entité « Maghreb » n'a jamais été présente en tant que telle dans les relations des pays de l'Afrique du Nord avec l'Europe. Dans les relations bilatérales entre l'Union européenne et ses partenaires du Sud, le Maghreb a deux significations différentes :

- q au sens européen il s'agit du Maghreb Central à trois (Maroc, Algérie et Tunisie)
- q au sens « du sud », il s'agit d'un Maghreb à cinq (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye).

10. Si l'on se réfère au processus de Barcelone, on constate que la Mauritanie a participé en tant qu'observateur et que la Libye a été invitée à participer comme observateur lors de certaines réunions, et a été également invitée à accepter les termes de la Déclaration de Barcelone et les actions qui y sont liées.

A terme, la Libye a nécessairement vocation à rejoindre le processus euro-méditerranéen.

Je ne voudrais pour témoin de cette affirmation qu'une interview du Commissaire Européen aux relations Extérieures en décembre 1999 où il déclare : « j'espère que la Libye acceptera très bientôt les conditions de sa pleine participation et abandonnera sa politique isolationniste ».

La Mauritanie faisant partie d'autres accords avec l'Union Européenne (Accords ACP) n'en fera pas nécessairement partie de manière structurelle.

Elle n'en continuera pas moins, pour des raisons d'intérêt commun tant sur le plan économique que politique à participer aux instances de dialogue et de concertation en tant qu'observateur.

2. LES ACCORDS D'ASSOCIATION

2.1 OBJECTIFS ET MOTIVATIONS

11. L'approche globale méditerranéenne conçue au début des années 70 avait abouti à la signature d'une série d'accords commerciaux où plusieurs pays des rives Sud et Est de la Méditerranée ont bénéficié, de manière non réciproque, d'un accès au marché de l'UE en franchise de droits de douane pour leurs produits industriels et d'un accès préférentiel pour leurs produits agricoles.

12. Les orientations fondatrices de la politique méditerranéenne de l'Union européenne peuvent être lues à travers un texte intitulé « Horizon 2000 » élaboré par la commission européenne en 1992 : « Deux questions dominent les relations entre la Communauté et la région :

- q Compte tenu de l'écart des niveaux de vie entre la Méditerranée Sud et la Communauté, de la croissance démographique et des tensions internes qui la caractérisent en permanence, comment la Communauté pourrait-elle ramener cet écart à un niveau suffisant pour avoir des voisins plus prospères et réduire effectivement la pression migratoire vers son territoire ?
- q Comment la Communauté peut-elle le plus effectivement appuyer le processus de paix entre Israël et les pays arabes ?

« Pour répondre à ces questions, la Communauté devrait :

- q appuyer les réformes économiques et la coopération régionale de manière que Maghreb et Machrek deviennent aussi attractifs pour l'investissement privé européen que l'Europe centrale et orientale est susceptible de le devenir;
- q contribuer par des financements à large échelle aux programmes de planning familial en cours dans ces pays.

« La mise en œuvre de ces orientations demande :

- q un relèvement important des ressources financières;
- q leur attribution aux seuls pays capables de mener les réformes politiques, économiques et sociales nécessaires au développement (y compris la politique démographique);
- q leur orientation vers :
 - o l'assistance technique dans le domaine institutionnel (condition technique du succès des réformes),
 - o le volet social des réformes (condition politique de leur acceptation par les populations),
 - o la promotion des investissements privés, du transfert de savoir-faire, de technologies et des exportations locales (business to business);
 - o un appui substantiel à la coopération régionale tant dans le Maghreb qu'au Machrek (Israël et ses voisins dans le cadre du processus de paix). »

En fait, tout est déjà dit dans ce document de 1992.

Ce document résume les fondements idéologiques de la politique méditerranéenne de l'Union Européenne.

A partir de là, il est important de rappeler quelques dates :

- q le 2 Mars 1992 : l'Espagne considérant que le Maghreb est une bombe à retardement que l'Europe est en mesure de désamorcer, propose la création d'une zone de libre échange commercial entre la CEE et les pays du Maghreb qui le souhaitent,
- q le 30 avril 1992 : le parlement et le conseil européens sont saisis par la commission d'une «Communication sur l'avenir des relations entre la communauté et le Maghreb». L'objectif est d'ancrer le Maghreb à l'Europe à travers le libre échange et le renforcement des liens politiques,
- q le 26 juin 1992 : le conseil européen de Lisbonne déclare que le "Maghreb constitue la frontière Sud de l'Union" et que "sa stabilité présente un intérêt commun important pour l'Union",
- q les conseils européens de Corfou Mars 1994 et Essen Décembre 1994 voient l'UE reconnaître le "caractère stratégique" de la zone méditerranéenne pour l'Union et approuver le projet de la conférence de Barcelone Novembre 1995.

Le lancement du partenariat euro-méditerranéen en novembre 1995 intervient à un moment jugé par l'Union Européenne politiquement propice : les Accords d'Oslo viennent d'être signés seulement deux mois et demi plus tôt.

Ce sont là les étapes principales de naissance du concept de partenariat euro-méditerranéen donnant à l'UE une approche globale à l'échelle de toute la Méditerranée.

Cette approche globale s'articule autour de trois volets : politique et de sécurité, économique-financier et socioculturel, qu'elle présente comme un tout indissociable.

Les inégalités économiques entre le Nord et le Sud, les liens culturels et historiques entre les deux rives font que l'Europe attire de plus en plus de candidats à l'émigration.

La crise économique du début des années 90, la montée des xénophobies s'opposent de plus en plus à ces mouvements.

Les mesures administratives, le visa unique, les reconductions aux frontières ont leurs limites.

Seul un cadre d'ensemble homogénéisé et modernisé permettrait aux marchandises, services et capitaux de mieux circuler en espérant que le mouvement des personnes pourra être limité et mieux contrôlé.

Le projet euro-méditerranéen part d'un constat simple :

Seul un processus de codéveloppement permettrait de limiter les risques d'instabilité aux frontières de l'Europe et de favoriser la fixation des populations dans leur pays d'origine.

13. Les objectifs poursuivis par l'Union européenne dans son association avec ses voisins méditerranéens retiennent donc les impératifs suivants : maîtrise de la migration par l'amélioration des conditions de vie dans les pays émetteurs et maîtrise des foyers de tension par le soutien au processus de paix entre Israël et les pays arabes. La question de l'émigration maghrébine est cruciale dans les rapports de nos pays avec l'Europe qui constitue la première destination des flux migratoires maghrébins. Elle constitue la région d'accueil de 82% de l'émigration tunisienne et près de 90% de l'émigration provenant de l'Algérie et du Maroc. Les maghrébins installés en Europe résident essentiellement en France qui constitue le pays d'accueil de respectivement 98%, 96% et 68% des Algériens, Tunisiens et Marocains présents en Europe. Les maghrébins représentent le tiers de main d'œuvre étrangère en France.

14. La question de l'émigration est d'autant plus préoccupante si on se réfère aux projections démographiques. En effet, en 1995, la population de l'Union européenne compte 372 millions d'habitants, celle du Maghreb (UMA) est de 70 millions. La population du Maghreb est constituée à hauteur de 37 % de jeunes de moins de 15 ans, tranche d'âge qui ne représente que 17,8 % de la population de l'Union européenne. En 2025, la population de l'Union européenne atteindra 388 millions, celle du Maghreb 115 millions. Le poids démographique du Maghreb par rapport à l'Union européenne passera donc de 19% en 1995 à 30% en 2025.

15. Les objectifs méditerranéens, arabes ou maghrébins ne sont pas clairement définis et n'obéissent pas aux mêmes considérations. Les aspects économiques sont souvent avancés pour justifier et défendre la thèse du rapprochement avec l'Europe et en l'occurrence l'engagement dans ces accords d'association. L'argument souvent avancé consiste à dire que les pays du Maghreb s'orientent inéluctablement vers l'instauration d'une économie de marché et l'intégration dans l'économie mondiale. Cette orientation ne peut se réaliser en dehors d'un ancrage à un groupement régional. L'association avec l'Union européenne constitue le moyen le plus naturel et le plus sûr pour réussir cette entreprise d'insertion dans l'économie mondiale.

16. L'objectif général que se sont assignés les signataires de la déclaration de Barcelone lors de la conférence euro-méditerranéenne (27 et 28 novembre 1995) consiste à : « faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échange et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité, ce qui exige le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'Homme, un développement économique et social durable et équilibré, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures, autant d'éléments essentiels du partenariat. ». Une trilogie se dégage pour fonder le partenariat global euro-méditerranéen :

- le partenariat politique et de sécurité : définir un espace de paix et de stabilité ;
- le partenariat économique et financier : construire une zone de prospérité partagée ;

- ❑ le partenariat dans les domaines social, culturel et humain : développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles.

2.2 LES MOYENS ET LES IMPACTS

17. Les objectifs d'accélération du développement, de réduction des écarts de développement dans la région et de promotion de la coopération et de l'intégration régionale sont censés converger dans leurs effets pour construire cette zone de prospérité partagée. Les moyens à déployer concernent :

- ❑ l'instauration progressive d'une zone de libre-échange ;
- ❑ la mise en oeuvre d'une coopération et d'une concertation économique appropriées dans les domaines concernés ;
- ❑ l'augmentation substantielle de l'assistance financière de l'UE à ses partenaires.

18. Les différentes études menées montrent que la création de la ZLE ne peut présenter un bilan positif pour les pays maghrébins qu'à trois conditions liées :

- ❑ la mise en place par les pouvoirs publics de politiques macro-économiques non récessives ;
- ❑ la capacité des pays maghrébins à assurer une reconversion compétitive de leurs économies ;
- ❑ l'accroissement significatif des apports de capitaux extérieurs surtout sous forme d'IDE,

19. Tout a été dit ou presque sur les impacts et les effets de la ZLE sur les économies maghrébines en matière de risque de perte d'activités et d'emplois ou d'impact sur les finances publiques.

A titre tout à fait indicatif, le manque à gagner fiscal découlant du démantèlement tarifaire vis-à-vis de l'Europe se traduirait pour les trois pays du Maghreb par une baisse de leur PIB entre 1.8 et 2.6% l'an.

3. VERS UNE ZONE DE PROSPERITE ?

3.1 LA MISE EN PLACE

20. La mise en place des accords d'association est caractérisée par une extrême lenteur due aux procédures complexes de l'Union européenne et de ses États membres.

A ce jour, cinq accords sur neuf ont été conclus avec les pays de la région et l'entrée en vigueur des accords conclus est encore plus lente.

L'accord avec la Tunisie aura mis près de trois ans pour être ratifié par les 15 parlements européens et celui avec le Maroc presque cinq ans.

3.2 EMIGRATION ET CONVERGENCE

24. Il est difficile, à partir des résultats aujourd'hui disponibles, de constater une baisse significative des flux migratoires qui serait générée par l'instauration de la ZLE. L'hypothèse sous-jacente, souvent implicite, est que le libre-échange (assorti d'apport significatif de capitaux extérieurs) contribuerait à la réduction des écarts de revenus entre

l'Europe et le Maghreb et serait ainsi susceptible de réduire d'une manière significative les flux migratoires. Un tel mécanisme d'ajustement n'est envisageable qu'à très long terme.

25. Dans quelle mesure le partenariat économique (ZLE et coopération économique et financière) pourrait permettre au moins l'amorce d'un processus de convergence économique (réduction des écarts de développement réduisant de la sorte l'incitation à émigrer) ? Le pari du partenariat économique (construire une zone de prospérité partagée) est au coeur de cette problématique de la convergence économique à long ou à très long terme. Malheureusement d'après les projections de l'Union européenne à l'horizon 2010 (année finale de mise en place de la ZLE), les écarts de revenus vont se creuser davantage entre l'UE et le Maghreb : le PIB par tête du Maghreb passerait de 1 410 \$ US en 1990 à 1 750 \$ US en 2010. Celui de l'Europe passerait de 16 000 \$ US à 24 000 \$ US sur la même période. Si l'on retient un indice 100 pour le PIB par capita de l'Europe, l'indice du Maghreb régresserait de 17% en passant de 8,8 à 7,3.

TABLEAU 1 : PIB MAGHREB, MASHREQ ET EUROPE 1990 ET 2010

PIB per capita (\$ US)

Région	1990	2010
Maghreb	1 410	1 750
Mashreq	810	940
Israël	10 600	16 800
Europe	16 000	24 000

PIB per capita (indice 100 Europe)

Maghreb	8,8	7,3
Mashreq	5,1	3,9
Israël	66,3	70,0

3.3 ASSISTANCE FINANCIERE DE L'UE ET IDE

26. De point de vue maghrébin, la réussite de la ZLE avec l'UE et par là le bilan positif des accords d'association ne peut être espéré qu'à deux conditions : l'approfondissement et l'accroissement de l'assistance financière et technique de l'UE et l'accroissement significatif des IDE, notamment européens, au Maghreb.

L'analyse de l'assistance financière de l'Union Européenne aux pays tiers permet de relever un triple constat : d'abord une diminution de la part de la Méditerranée au profit des PECO, ensuite une diminution de la part du Maghreb au profit d'autres régions de la Méditerranée et enfin une contraction de la part de la Tunisie dans l'enveloppe globale

27. Depuis Barcelone 1995, il faut saluer une double orientation dans l'assistance financière de l'Union Européenne à la région : d'abord une augmentation substantielle de l'enveloppe allouée (4.7 milliards d'euros pour les cinq années 1996-2000) pour l'ensemble des pays de la rive sud, mais également la décision de ne pas en figer l'affectation par pays et de la laisser à la disposition de tous de manière à ce que sa consommation finale traduise la capacité d'absorption relative de chacun.

Il faut souligner toutefois que cette aide financière bien que sensiblement accrue par rapport à ses niveaux antérieurs reste limitée et risque de n'avoir qu'un effet marginal.

Elle ne dépassera pas en moyenne 0.2 % du PIB des pays de la région et restera par habitant cinq fois moindre que celle consacrée aux PECO.

La deuxième forme d'intervention de l'Union Européenne consiste à favoriser le partenariat privé, non seulement par son éventuel financement mais par l'identification et la mise en œuvre de mécanismes d'incitation, d'encadrement, de garantie et d'accompagnement des investisseurs européens au Maghreb.

28. Enfin au plan de la mise à niveau du tissu industriel maghrébin, les formules de financement du partenariat, de l'acquisition de la technologie européenne ou du capital risque pourraient être d'un apport déterminant.

Ce sont bien là d'ailleurs les intentions affichées : notre espérance est grande pour que les réalisations soient aussi généreuses que le discours.

Cela n'a pas été le cas jusqu'à présent.

Les milieux d'affaires maghrébins et arabes trépignent d'impatience à ce sujet

Une réunion tenue les 17 et 18 Mars 1999 à Paris, quatre ans après le lancement du partenariat euro-méditerranéen, entre chefs d'entreprises et experts arabes et européens a dressé un bilan très mitigé du chemin parcouru et des perspectives d'avenir.

29. A fin 1999 les statistiques de l'Union européenne indiquent un volume d'engagements cumulés sur MEDA de 3.5 milliards d'Euros.

Sur la même période les déboursements cumulés pour l'ensemble de la région ne dépassent pas 950 millions d'Euros et les prévisions de l'Union Européenne tablent sur le déboursement de ces engagements sur une période allant jusqu'en 2003.

30. Une analyse plus fine de ces engagements et déboursements montre que ce sont les projets d'ajustement structurel qui donnent lieu aux déboursements les plus rapides à l'inverse des projets liés à l'appui au secteur industriel, au soutien à la PME, à la privatisation, à la formation ou au capital risque.

Or les déboursements liés aux projets d'ajustement structurel constituent souvent un appui à la balance des paiements, appui utile en période d'approfondissement des réformes économiques, mais leur impact sur les opérateurs économiques et sur les populations n'est ni direct, ni aisément perceptible.

31. A titre illustratif, dans le cadre de MEDA l'assistance financière de l'Union Européenne porte sur 30 projets pour les trois pays du Maghreb central et concerne une enveloppe globale de 870 millions d'Euros.

Ce montant global a fini par être engagé entre 1996 et 1999.

En termes de déboursements, 209 millions d'Euros uniquement ont été payés, soit à peine le quart de l'enveloppe allouée.

Le constat est encore plus sévère si on signale que sur ces 209 millions d'euros de déboursés, 200 millions portent sur les programmes d'ajustement structurel. Tout le reste n'aura donc bénéficié que de : 9 millions d'euros pour les trois pays du Maghreb.

C'est à cela que nous pouvons mesurer objectivement la lassitude, le désarroi et le doute de certains opérateurs du Sud.

32. Ce constat objectif peut paraître sévère. Il n'en est pas moins partagé par les premiers responsables de la Commission de Bruxelles.

Le Commissaire Européen aux relations extérieures insiste en décembre 1999 sur la nécessité de rationaliser « les procédures de la commission à tous les niveaux pour éliminer les retards superflus dans l'apport effectif de l'assistance ».

33. La faiblesse des engagements et des déboursments européens est certes imputable en partie à la capacité d'absorption limitée des pays de la rive sud de la méditerranée mais elle est également due à la bureaucratie de la commission de Bruxelles, à l'absence de procédures d'approbation et de décaissements précises et rapides, à tel point que certains observateurs y voient peut-être l'expression d'une volonté délibérée de freiner le décaissement des engagements déclarés, comme si l'Europe se serait engagée trop vite et qu'elle aurait découvert à posteriori « que la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010, décidée en 1995 lors de la conférence fondatrice de Barcelone, n'était pas dans les faits une grande priorité pour les européens ».

Je ne prendrai là pour exemple que celui de Euro-Tunisie Entreprise (ETE), initiative européenne devant contribuer à travers une enveloppe de 20 millions d'euros, à financer l'expertise en direction de la PME tunisienne pour sa mise à niveau.

Quatre ans après l'installation des équipes d'experts, ETE n'a fait que consommer son budget de fonctionnement.

La convention de financement devant mettre 12 millions d'euros d'expertise tuniso-européenne à la disposition des PME tunisiennes vient à peine d'être signée.

L'organe a précédé la fonction, il a dévoré le budget. Le tout est de rester confiant et de ne pas perdre patience ... !

34. Sur un dernier plan, traité pour le moment de manière transitoire dans les accords signés on ne peut pas ne pas exprimer avec force le souhait de voir l'Europe se départir de certaines positions égoïstes et à courte vue pour adopter plus clairement des positions plus généreuses et plus intelligentes.

Je pense notamment à l'agriculture où l'Europe continue à subventionner largement sa production et à surprotéger ses marchés. Je pense également aux délocalisations industrielles vers les pays de la rive sud qui continuent à être bannies car assimilées à une destruction d'emplois en Europe.

On voit mal comment l'Europe pourrait prôner le libre échange avec ses voisins du Sud tout en continuant à les priver d'un moyen de rééquilibrage de leurs balances commerciales à travers un accès plus libre de leurs produits agricoles au marché européen.

On voit mal comment l'Europe peut continuer à bannir les délocalisations industrielles vers les pays de la rive Sud de la Méditerranée alors que derrière les accords de libre échange, il y a implicitement l'idée fondamentale que les pays de la rive sud doivent se préparer à abandonner un certain nombre d'activités protégées et qui ne correspondent pas à un avantage compétitif.

4. L'OUVERTURE EUROPEENNE SUR L'EST : EVICTION OU APPROFONDISSEMENT ?

35. Sur son flanc Est, l'Europe compte aujourd'hui onze candidats à l'adhésion : la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, la République Tchèque, la Bulgarie, l'Estonie, la Slovénie, la République Slovaque, la Lettonie, la Lituanie et Chypre.

Dix de ces 11 pays font partie de ce qu'il est d'usage d'appeler les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO).

Des liens historiques, religieux et culturels, une communauté de destins mais également de populations font que l'adhésion de ces pays à l'Union Européenne est considérée par tous comme légitime indiscutable et imminente.

Les leaders politiques de l'Europe de l'Ouest redoublent de déclarations pour confirmer leur projet d'intégration et pour annoncer des dates précises.

36. Willy Diméglio, député français, écrit dans un rapport de Mars 1994, à la demande du gouvernement français : « La chute des régimes communistes et la disparition du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) en 1989 ont entraîné un développement très rapide des échanges et des investissements, contrastant avec la stabilité des relations industrielles et commerciales de l'Union Européenne avec les pays du Maghreb » (P.21)

Le même rapport signale plus loin (P33) que « dans plusieurs secteurs sensibles, les pays du Maghreb subissent un effet de ciseau entre les pays d'Asie et les PECO qui voient progresser leurs parts de marché ».

La structure des exportations des pays du Maghreb vers l'UE traduit une spécialisation de type Pays en Voie de Développement : le Textile-Habillement et les produits agricoles constituent les 2/3 des exportations du Maroc et de la Tunisie, tandis que l'énergie représente 85% des exportations algériennes.

Les PECO disposent d'une spécialisation moins marquée traduisant une base économique plus large. Leurs points forts à l'exportation se situant dans l'agro-alimentaire, la filière bois-meubles, les produits sidérurgiques et les métaux non ferreux.

Le même rapport cité plus haut signale P34 « les nombreux avantages comparatifs des PECO par rapport aux pays du Maghreb (formation et qualifications de la main d'œuvre, existence d'un tissu industriel, proximité géographique et diversité des modes de transport, disponibilité des services d'accompagnement) laissant présager une modification progressive de la structure de leurs échanges avec l'Union vers des produits à plus forte valeur ajoutée ».

Il signale qu'une évolution en ce sens du Maghreb est plus difficile à anticiper. Le maintien de la spécialisation actuelle de ces pays aurait des conséquences particulièrement négatives sur leur économie, encore accentuées par la concurrence accrue de nouveaux acteurs en transition (Chine - Russie en particulier sur le textile et les produits de consommation courante).

L'analyse des flux financiers de l'UE vers la rive Sud et orientale de la méditerranée d'une part et vers les pays candidats à l'adhésion d'autre part et notamment leur composante la plus dynamique (Banque Européenne d'Investissement) montre que globalement les populations du Sud ont reçu en 1998 4,5 euros par habitant contre 23 pour leurs homologues de l'Est, soit un rapport de 1 à 5, alors que les niveaux de développement, les besoins en modernisation et en infrastructures devraient militer pour une inversion de ce ratio.

La crise du Kosovo, portant l'insécurité et l'instabilité au cœur même de l'Europe est de nature à susciter les interrogations et les incertitudes.

Les déclarations solennelles de Stuttgart (Euro-Med III) n'écartent pas totalement le risque d'un détournement des contributions financières de l'Union Européenne vers les nouveaux foyers d'instabilité.

37. Aujourd'hui le Maghreb doit faire face à des défis majeurs en matière d'emploi et d'acquisition de technologies.

Seuls des investissements directs importants pourraient l'aider à les relever.

L'Europe, celle occidentale du Sud plus particulièrement de par sa proximité géographique, ses liens historiques, son identité culturelle et ses relations économiques et commerciales privilégiées doit y jouer un rôle fondamental.

Ceci est sa portée, financièrement et technologiquement tout en lui procurant de multiples avantages.

C'est à ce prix que la Méditerranée pourrait retrouver sa vocation de lac de paix et de prospérité.

L'Europe doit plus que jamais tendre la main au Maghreb à un moment où les extrémismes de tout bord fleurissent ailleurs sur fond de misère sociale et de mauvaises politiques économiques.